



La fin des 7TQ et après...

ARNAUD MICHEL

C'est une mesure qui a fait couler beaucoup d'encre fin 2024 et qui continue d'alimenter les conversations dans le monde de l'enseignement. Les inquiétudes et les questionnements également. Cette mesure, c'est la fin systématique des filières de 7^e Technique de qualification (7TQ) dans l'enseignement secondaire (hors 4 dérogations) et l'impossibilité pour les élèves majeurs porteurs d'un CESS et d'un Certificat de qualification (CQ) de s'inscrire en 7^e.

Qu'y a-t-il réellement derrière cette mesure ? Quelles sont les perspectives pour les établissements scolaires ? Pour les élèves ? Pour les enseignants ? Quelle est la position du SeGEC dans ce dossier ? Qu'est-ce qui est mis en place pour accompagner les écoles secondaires et les établissements d'enseignement pour adultes ? *Entrées libres* vous propose un décryptage en compagnie de Jeny Clavareau, directrice pour l'enseignement pour adultes au SeGEC et Patrick Lenaerts, son homologue pour le secondaire.

Dans son décret-programme voté par le parlement le 11 décembre dernier, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a donc inséré une mesure mettant fin à l'accès à la 7^e TQ pour les élèves déjà titulaire d'un CESS et d'un CQ ; les invitant à poursuivre leur formation dans l'enseignement pour adultes. Ce niveau d'enseignement sera à l'avenir chargé d'organiser ces 7TQ dans une logique de spécialisation complémentaire

pour un public adulte. Cette année est une possibilité pour l'élève de se perfectionner dans la filière qu'il a suivie jusqu'alors.

Fin janvier, à l'occasion d'une interview sur les ondes de La Première, la ministre Glatigny expliquait en substance que pour un élève qui a obtenu son CESS, qui est majeur, l'enseignement obligatoire a fait le job pour lui. Considéré dès lors comme un adulte, sa place est dans l'enseignement pour adultes, et plus dans l'obligatoire.

La méthode

Au-delà de la mesure, la méthode pose question. En effet, cette décision a été prise sans concertation alors que celle-ci a toujours été la méthode de travail appliquée dans le cadre des travaux du Pacte pour un Enseignement d'excellence, depuis 2017.

Si, dans le cadre de la mise en place du tronc commun, le Pacte était clair sur la suppression de la 3^e P/TQ, l'avenir de la 7^e

TQ n'était pas tranché. La question était posée de savoir si c'était dans l'enseignement obligatoire qu'un jeune dans cette situation devait poursuivre sa formation. Mais cette question devait faire l'objet d'un débat... qui n'a pas eu lieu.

« En outre, la déclaration de politique communautaire (DPC) n'évoque aucunement la question de 7^e. Elle évoque une réforme systémique de la formation et de l'enseignement qualifiant qui devrait être réalisée en partie au cours de cette législature. Le "en partie" a son importance. Et puis, à la mi-octobre, on reçoit un décret-programme, qui est normalement un décret sur le budget. On voit apparaître une mesure qui est loin d'être une mesure budgétaire. D'une part, la suppression d'une série de 7TQ dans l'enseignement secondaire mais aussi la modification des conditions d'accès à plusieurs 7^e professionnelles. Ces mesures n'ont pas été concertées et ont provoqué un énorme choc », explique Patrick Lenaerts.

L'impact sur l'élève et sur les écoles

Ces mesures, elles touchent avant tout les élèves. « Il y a une vraie rupture du contrat moral. Des élèves sont aujourd'hui engagés dans un parcours. Pour certains, la 7^e est la consécration. Ils ne pourront pas la faire dans l'école dans laquelle ils avaient envisagé ce parcours », regrette le directeur pour le secondaire au SeGEC. « Comment parler de revalorisation de l'enseignement qualifiant quand on supprime les options faitières de parcours, quand on supprime des certificats de qualification qui sont parfois au plus haut niveau du cadre francophone, quand on supprime des 7^e fleurons dans certains établissements, quand on supprime des 7^e qui sont l'identité d'un établissement ? »

L'impact global de ces mesures est difficilement chiffrable. Il y aura un impact école par école. À cela s'ajoute la réduction de 3% des heures NTPP (nombre total de périodes professeurs). « Si vous aviez 100 heures pour organiser le 2^e et 3^e degré qualifiant, vous en perdez 3. Multipliez cela par le nombre d'heures dans les écoles... En outre, les élèves qui ne poursuivront pas leur parcours dans le secondaire, ne promèteront plus pour l'école des moyens d'encadrement en heures NTPP mais aussi en subventions », détaille Patrick Lenaerts qui s'insurge par ailleurs sur une disposition du texte voté en décembre. « Le gouvernement a été jusqu'à exclure du comptage arrêté au 15 janvier 2025, les élèves qui seraient aujourd'hui dans les conditions qui ne leur permettront plus d'accéder à une 7^e professionnelle ou à une 7^e qualifiante. Alors que ces élèves sont dans les classes actuellement. » Certaines écoles pourraient dès lors perdre jusqu'à 10% de leurs moyens d'encadrement, sans parler des subventions...



Patrick Lenaerts ©DR

« Rien ne change » ! Vraiment ?

Comme précisé plus haut, l'enseignement pour adultes a été sollicité après le vote du décret-programme, par la ministre, pour réorganiser ces 7^e et éviter de faire disparaître du territoire des cursus qui faisaient sens pour le parcours des élèves et leur insertion dans l'emploi. « L'enseignement pour adultes n'était pas demandeur au départ », clarifie d'emblée Jeny Clavareau. « Actuellement, nous avons plusieurs Pouvoirs organisateurs communs avec de l'enseignement secondaire qualifiant et ça fonctionne bien. De nombreuses synergies sont d'ailleurs déjà en place sur le périmètre de chacun, avec un objectif qui est le continuum pédagogique concerté avec les secteurs. »

Considérer tout élève de secondaire majeur comme un adulte au sens où l'entend l'enseignement pour adultes est une erreur. « Chez nous, le public est plutôt composé de personnes en reconversion. » L'étonnement était donc aussi de mise lors de la sortie du décret-programme. La directrice pour l'enseignement pour adultes pointe un risque de ce qu'on peut qualifier de rupture dans le continuum pédagogique. « Leur proposer cette spécialisation en dehors de l'école dans laquelle ils sont, c'est risquer qu'ils n'aillent pas vers cette spécialisation. Dans le secondaire, on est en confiance, on connaît ses profs, le matériel. Ce texte crée clairement une rupture, notamment dans son impréparation. C'est pourquoi notre mobilisation porte sur la préservation de ce continuum pour les élèves, au sein de leur établissement d'origine. »

Avec un timing de la mise en application très court, presque intenable puisque cette nouvelle organisation débutera lors de la prochaine rentrée scolaire 2025-2026.

« J'ai envie de renommer cette décision "Agir ! Réfléchir ? Peut-être après" », tonne Jeny Clavareau. « On nous demande de trouver des solutions pour hier. Or, ce genre d'opération doit se travailler sur une année au moins. »

« Dire, comme le fait la ministre Glatigny, que rien ne change pour les élèves et pour les enseignants est faux. Si rien ne changeait, pourquoi fallait-il arrêter les 7TQ dans l'enseignement obligatoire ? », questionne Patrick Lenaerts. « Il y a toute une série de données techniques qui feront que cela va changer. Et je pense pouvoir dire, avec Jeny, que quand on regardera le nombre d'élèves inscrits dans ces filières dans l'enseignement pour adultes vers octobre 2025, on verra une perte de public. Il y aura une rupture. Et l'impréparation du gouvernement sur ce point-là fera que des jeunes arrêteront leur parcours. »

« Cela va renforcer la cohorte des NEET (not in education, employment or training, NDLR) qui sont adultes mais qui ne sont ni à l'emploi ni en formation », ajoute Jeny Clavareau. « Malgré la situation compliquée, je tiens à souligner la solidarité des PO de l'enseignement pour adultes et de leur direction pour les personnels de l'enseignement qualifiant avec lesquels ils ont l'habitude de travailler. »

Un autre aspect de cette réforme, et c'est évidemment le nerf de la guerre, est la question des moyens. Transférer les 7TQ du secondaire vers l'enseignement pour adultes est une chose. Mais avec quel financement pour les établissements qui organiseront désormais ces options ? « C'est d'abord une mesure d'économie, ne l'oublions pas », note Patrick Lenaerts. « Elle a été phasée à hauteur de 15 millions sur le dernier trimestre 2025. Il y a un montant évoqué pour le soutien aux écoles les plus impactées, à la mise en œuvre dans l'enseignement pour adultes et pour le financement de la réforme systémique. Ce montant est de 2 millions d'euros pour réaliser ces 3 choses. Soyons clairs, il n'y a pas de moyens structurels pour déployer cela. » En termes de financement, il est important de rappeler que l'enseignement pour adultes fonctionne en enveloppe fermée et donc, devra fermer des organisations pour dégager des moyens.



©DR

Le continuum pédagogique

Ces constats étant posés, il n'y a pas d'autre issue que celle de proposer des solutions et un accompagnement le plus efficace possible aux établissements. « On nous fait jouer un rôle dont nous n'étions pas demandeurs », rappelle Jeny Clavareau. « Mais on travaille à dégager une série de solutions sous forme de partenariats. »

La ligne de conduite tient en une phrase, livrée par Patrick Lenaerts : « Le moins de rupture possible pour le jeune inscrit dans un parcours. Notre volonté est d'essayer, là où c'est possible, d'organiser un parcours où les choses changent le moins possible pour les élèves voire pour les enseignants concernés. »

Pour illustrer cette ligne, rien de tel qu'un exemple. « Notre idée est de maintenir l'outil là où il existe, soutenu par les compétences des enseignants qui y sont. Nous ne voulons pas que les enseignants du réseau pensent que leur boulot ne sert à rien. Leurs compétences sont nécessaires. D'ailleurs, le cabinet nous a récemment dit qu'il s'agissait d'une logique budgétaire d'abord. Ce qui est inquiétant, c'est qu'en sciences politiques, on dit toujours que le budget est le reflet d'une vision », note Jeny Clavareau. « À côté de cela, il va falloir mettre en place un accompagnement pour les élèves qui sortent d'un accompagnement d'une école secondaire pour entrer dans un accompagnement tel qu'on l'envisage pour un public adulte en reconversion. Il n'y en a pas un meilleur que l'autre mais ils sont différents. Je tiens à rassurer les parents et les élèves concernés, souvent, l'enseignement pour adultes pousse à plus de responsabilisation individuelle, mais nos établissements ont l'obligation légale et la volonté de mettre en place des plans d'accompagnement des étudiants. En arrivant chez nous, ces élèves deviennent des étudiants, également sur le plan statutaire, ce qui est important à noter. »



Jeny Clavareau ©DR

Un projet positif est possible

Malgré cette atmosphère négative, le SeGEC travaille afin de proposer des solutions. « On peut proposer quelque chose de positif aux élèves et potentiellement aux enseignants. Le travail actuel des établissements d'enseignement pour adultes est de déterminer ce qu'ils pourraient fermer pour ouvrir une nouvelle 7^e de spécialisation, tout en renforçant l'attractivité de ces 7^e, et qui pourraient permettre aussi, si les étudiants le souhaitent, une poursuite d'études également dans l'enseignement supérieur, en Haute école ou au sein de nos établissements. Ces transitions entre le niveau secondaire et le niveau supérieur sont courantes dans nos établissements », expose Jeny Clavareau.

On le voit, le SeGEC se tient aux côtés des directions, en lien avec les directeurs diocésains qui jouent un rôle important dans cet accompagnement. Avec un seul objectif : proposer des solutions positives. ■



Rassemblement de 350 directions au cabinet de la ministre Glatigny en décembre 2024 ©DR